



Conseil d'établissement n°2

Année scolaire 2022/2023

Procès-verbal

Mardi 22 novembre 2022

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

Présents :

Pour l'administration :

- Mme Anne RICORDEL Attachée de coopération et d'action culturelle
- M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
- M. Jacques LAMAS, Proviseur adjoint
- M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier
- M. Philippe ANDRIES, directeur primaire pour les sites de Zamalek et de New Cairo
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- M. Olivier SULLEROT
- M. Zyad HEGAZI
- Mme Violaine DELARONDE
- M. Raphael CABLEY
- Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- M. Ayman ABDEL FATTAH
- Mme Amani FAWAZ

Pour les parents d'élèves élus :

- Mme Noha EL ZAYAT
- Mme Sara EL KADY
- Mme Dalia YASSIN
- Mme Jihane OBADACHI
- M. Paul HADDAD

Pour les élèves :

- M. KHALIL Mazen Tle3
- M. SALEH Sélim Tle 1

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- Mme Maya DEMIAN, Vice-présidente du CVL

Excusé(e)s :

- Mme Séverine GATEAU, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Mariannick URVOY, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger



→ **Le quorum étant atteint (20 membres votants), le conseil d'établissement n°2, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.**

M. Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h10

Tour de table de présentation des membres du CE

- Désignation du secrétaire de séance : M. Jacques LAMAS
- Désignation du secrétaire de séance adjoint : M. Zyad HEGAZI

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité avec inversion des points un et deux.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

- 1) Approbation du PV du CE n°1 du 28 septembre 2022
- 2) Installation des instances 2022-2023 (pour information)
- 3) Commission « restauration » (pour adoption)
- 4) Calendrier des instances 2022-2023 (pour information)
- 5) Budget rectificatif 2022 (pour information)
- 6) Frais d'écolage 2023-2024 (pour information)
- 7) Salaires R23 (pour information)
- 8) Budget 2023 (pour avis)
- 9) Règlement intérieur collège / Règlement intérieur lycée (pour adoption)
- 10) Programmes d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté (pour adoption)
- 11) Plan annuel d'éducation à l'orientation (pour adoption)
- 12) Carte des emplois (pour avis)
- 13) Voyage(s) scolaire(s)
- 14) Questions diverses



1. Installation des instances 2022-2023 :

Les instances sont présentées pour information aux membres du CE. Le tableau des instances est présenté et il a été rempli par les différents représentants de la communauté éducative (cf - **Annexe 2 -Tableau des instances LFC**)

M. le Proviseur présente la circulaire n°0732 des instances de l'AEFE du 21 juin 2022 (cf **Annexe 3 – Circulaire n°0732 du 21 juin 2022**). Ces documents sont également en ligne et accessibles.

Présentation du Règlement intérieur du Conseil d'établissement. L'article 1 est modifié tout comme l'article 11 en référence à la circulaire portant organisation des instances d'un établissement de l'EFE (cf **Annexe 4 – RI du CE**)

Annexe 2-Tableau des instances 2022/2023 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement n°1 du 28 septembre 2022 :

M. le Proviseur demande si des modifications sont à apporter à ce P.V.

Mme DELARONDE : il manque page 6 les commentaires concernant le vote des IMP.

→ Procès-verbal modifié en **Annexe 1 - Procès-verbal CE n1 VF (modifié) du 28 septembre 2022**

M. SULLEROT : CESC est-il possible de revoir sa composition car il a été réuni sous sa forme antérieure. Un collègue souhaite en effet se porter candidat.

M. BROMONT : le tableau des instances a pris en compte la note de l'AEFE afin de prendre en compte les modifications prévues dans la circulaire. Le CESC devient un CESCE à partir de ce jour. La personne intéressée pourra être intégrée dans le CESCE.

Annexe 1- PV du CE du 28 septembre 2022 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

3. Commission « restauration » :

M. BROMONT présente le projet d'installation d'une commission « restauration » pour adoption. Cette proposition fait suite à des remontées lors de précédent CE. Elle n'entre pas dans la cadre des instances de la circulaire n°0732 mais elle est souhaitable. Sa composition est calquée sur ce qui se fait en France (composition en **Annexe 6- diaporama du CE n°2**).

Mme DELARONDE : combien de fois cette commission se réunirait-elle ?

→ Une ou deux fois dans l'année dont une fois à la rentrée. La fréquence reste à définir entre les membres.

M. HADDAD remercie le conseil pour la création de cette instance.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

4. Calendrier des instances 2022/2023

La présentation est faite pour information

Voir **Annexe 5 - Calendrier des instances du LFC 2022/2023**

5. Budget rectificatif 2022 :

Pour information.

Le DAF présente le budget rectificatif du LFC. Une recette supplémentaire de 503 000€ est prévue avec les nouvelles inscriptions et le réajustement des effectifs. Elle sera utilisée pour ajuster les crédits principalement pour l'informatique (achat de matériels et maintenance), les dépenses pédagogiques, déplacement et mission, entretien général et rémunération des contrats locaux.

6. Frais d'écolage 2023-2024 :

Pour information.

Présentation de M. DAUM, Directeur Administratif et Financier.

Les frais d'écolage sont revus à la hausse à compter du 01^{er} septembre 2023.

Il est tenu compte des événements externes qui ont une influence sur le prix des matières premières et de premières nécessités et donc des achats en général de l'établissement.

L'augmentation est différenciée : 6% pour les Français, 8% pour les Égyptiens et 9% pour les tiers (voir **Annexe 6- diaporama du CE n°2**



M. HADDAD : à combien s'élève l'augmentation cette année (2022-2023) ?

→ l'augmentation s'élève à 5% cette année et ceci sans prendre en compte la situation économique.

M. HADDAD : les familles sont dans des situations compliquées. De plus, les frais du lycée sont réglés en EGP.

M. DAUM : Les dévaluations coutent chères : les pertes cumulées sont de près de 1.900.000 euros sur la trésorerie. De plus, le rattrapage par la hausse des prix est très rapide. Cette décision provient de l'AEFE, sur proposition de l'établissement.

M. HADDAD : comment a-t-on pu en 2016 geler pendant 4 ans les frais d'écolage et pas aujourd'hui ?

M. DAUM : les contrats augmentent fortement tout comme le prix des matières premières. Les appels d'offre ne permettent pas de dégager des contrats moins chers. De plus, il s'agit de s'aligner un peu et de revenir à un niveau qui soit plus proche de ce qui se pratique en Egypte dans les autres établissements.

7. Salaires Rentrée 2023

Pour information.

Le point d'indice salarial va être augmenté de 5% à compter du 1er juillet 2023 pour se situer à 74.0949 euros. En 2024, il y aura un alignement de la mise en œuvre des augmentations potentielles des frais d'écolage et des augmentations salariales en les appliquant toutes les deux au 1^{er} septembre.

Cette évaluation prend en compte partielle de la dévaluation et de l'inflation.

Eléments ont été présentés à la Commission de Dialogue Social du 19 septembre dernier.

M. SULLEROT : ce point ne doit-il pas être discuté en CCPL ?

La CCPL n'a pas de compétence financière. Il est discuté en dialogue social et adopté par l'Agence.



8. Budget 2023 :

Présentation par M. DAUM pour avis

Il est élaboré en septembre et remonte à l'Agence. IL y a deux budgets rectificatifs dans l'année (juin et septembre).

Il est composé de trois sections :

- La charge des personnels
- Le fonctionnement
- Les investissements

Les sections sont étanches entre elles, sauf autorisation de l'Agence. Trois catégories de dépenses :

- Excellence éducative
- Faire vivre le réseau
- Modernisation

La situation est particulière, d'instabilité financière mondiale. Le contexte budgétaire est particulier (voir **Annexe 6- diaporama du CE n°2_diapositive 13**)

Des choix budgétaires ont été faits (**Annexe 6- diaporama CE n°2_diapositive 14**)

Le budget de fonctionnement est de 13.000.000 euros

Le résultat prévisionnel est de 4.796.207 euros, mais il faut relativiser ce résultat compte tenu des éléments suivants, à savoir le reversement de la participation financière complémentaire (PFC) et la participation à la rémunération des résidents (PRR) à l'Agence qui grève la trésorerie de plusieurs millions d'euros.

Selon l'évolution des paramètres économiques, en particulier la dévaluation des livres égyptiennes déposées sur le compte du lycée en Egypte, ce résultat pourrait à l'arriver être totalement absorbé pour compenser des pertes de trésorerie.

Mazen KHALIL : A quoi vont servir les crédits pédagogiques prévus ?

→ Ils sont prévus pour les différents projets, les sorties et le matériel.

Les flux hors budget :

- Participation financière complémentaire de 6% (215 655 euros)
- Participation à la rémunération des détachés de catégorie 3 de 44% (3.649.000 euros). Le taux est fixé par l'Agence.

- Participation au projet immobilier
- Bourses scolaires (681.230 euros)

M. HADDAD demande à disposer des documents du budget en amont afin de pouvoir les étudier et préparer les questions.

Le DAF et le Proviseur sont d'accord et cela est tout à fait réalisable.

Vote pour avis sur le budget 2023 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
15	0	5

9. Règlement intérieur collège / Règlement intérieur lycée :

Présentation du point d'étape de rédaction du nouveau RI par Mme PLASSE, CPE. Le règlement intérieur fait l'objet d'un travail avec le CVL et le CVC. Cette relecture a fait apparaître un certain nombre d'obsolescences. Des remerciements sont faits pour le travail des élèves de relecture et de réflexion. Des groupes de travail thématiques sont organisés. Il s'agit d'une remise en conformité.

Mme DELARONDE : la disparition du carnet de correspondance est-elle un choix de l'établissement ?

M. BROMONT : oui, car les informations qu'il comporte dont le règlement intérieur, doivent pouvoir évoluer indépendamment d'une date de tirage. Le RI doit être en correspondance avec le code de l'éducation et préciser dans le règlement ce qui n'est pas dans la loi. Ils précisent les textes.

10. Programmes d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté (pour adoption)

Suite à la réunion du CESC le 23 octobre 2022, des propositions ont été faites afin d'établir un programme d'éducation au développement durable, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Le programme d'action est présenté par M. LAMAS (**Annexe 6- diaporama CE n°2_diapositives 33 à 38**)

Vote concernant les programmes d'actions annuels d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté : Trois volets du plan votés à l'unanimité.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

11. Plan annuel d'éducation à l'orientation (pour adoption)

Présentation par Mme PLASSE, PRIO

(Annexe 6- diaporama CE n°2_diapositives 39 à 40)

Plan annuel d'éducation à l'orientation voté à l'unanimité :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

12. Carte des emplois (pour avis)

M. le Proviseur précise les grandes lignes (Décret n° 2022-896 du 16 juin 2022), définissant les différents statuts de détachés. L'Agence définit la carte des emplois et l'adopte après consultation du Conseil d'établissement. Le cadre est l'équilibre budgétaire de l'Agence et le dialogue de gestion.

De plus le taux de couverture est particulièrement observé (ratios personnels enseignant titulaires de l'éducation nationale/ nombre total d'enseignants). Le proviseur précise qu'il est de :

- 41% dans le 1^{er} degré
- 44% dans le 2nd degré

Il y aura deux poste d'EEMCP2 en plus à la rentrée 2023 (décision actée lors du CT de l'agence de début juillet 2022 sur avis du CE de juin 2022). Un poste en philosophie et un poste en SES

Concernant la carte des emplois des personnels enseignants détachés (de type 3 selon la nouvelle nomenclature en vigueur), le proviseur demande :

- la transformation du poste d'enseignant de technologie n°9624 en poste d'enseignant en Anglais :

Le poste de technologie est vacant et les besoins en anglais vont augmenter avec la demande d'ouverture du BFI et la politique des langues de l'établissement. De plus le taux de couverture en Anglais est le plus faible avec seulement 2 professeurs titulaires du MENJS pour une équipe de 10 enseignants. Il s'agit d'une transformation de support. Les mesures se font à moyen constant.

Les besoins qui restent à couvrir en technologie feront l'objet d'une demande de création de poste sur un statut de droit local.

- Deux fermetures de poste :
 - Fermeture du poste RE2 de Philosophie n°186 est déclaré vacant à la rentrée prochaine. Le taux de couverture dans cette discipline est actuellement de 100%. L'arrivée d'un EEMCP2 en Philosophie à la rentrée 2023 est actée par l'AEFE.



- Fermeture du poste de PE (RE1 – PE n°4603) : le poste est vacant et cette fermeture s'inscrit dans la recherche de l'équilibre budgétaire (en regard de la création d'un poste d'EEMCP2 en SES à la rentrée 2023 également actée par l'AEFE).

Mme DELAFLOTTE demande de quel poste il s'agit. Il s'agit d'un poste qui s'est retrouvé vacant fin juillet 2022 suite au départ imprévu d'un professeur des écoles.

Qu'en est-il de l'ouverture d'un poste de détaché pour la petite section de New Cairo.

A l'issue du dialogue de gestion, il a été décidé de la transformation mais pas de création sèche de postes.

M. CABLEY : dans le taux d'encadrement, les postes gelés sont-ils pris en compte dans le calcul ?

→ Oui ils sont pris en compte

Transformation poste résident n° 9624 de Technologie en poste de détaché de catégorie 3 en Anglais :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
15	0	5

Fermeture du poste RE2 – Philosophie N° 186 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
15	1	4

Fermeture du poste RE1- PE n°4603 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
12	5	3



13. Voyage(s) scolaire(s)

Voté à l'unanimité :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

Présentation des deux projets de voyage par M. DAUM :

- voyage au Maroc
- Cre@school à Dubaï.

(Annexe 6- diaporama CE n°2_diapositives 48 à 52)

M. DAUM précise que les montants demandés aux familles ne seront pas modifiés mais que le voyage pourra éventuellement être réduit en durée en raison de la hausse importante des prix des billets.

Concernant un voyage prévu en Italie, l'enseignante se pose la question de la relocaliser à Chypre afin d'ajuster son budget. Les parents sont informés en amont de toutes les modifications.



14. Questions diverses

a. AFPEC :

- Dégradation des sanitaires : Quelles mesures de sécurité / sanctions ont été prises ? Les élèves avaient des outils qui peuvent constituer un danger ?

Réponse de Monsieur le proviseur-adjoint : Malgré une enquête des services de Vie scolaire le ou les auteurs de ces dégradations n'ont pas été identifiés. A notre connaissance, les dégradations n'ont pas été commises au moyen d'outils. Concernant les mesures prises, les portes extérieures vont être déposées elles permettront une surveillance plus aisée des sanitaires de l'établissement. Les personnels d'entretien ont été sensibilisés à cette problématique afin qu'ils puissent informer rapidement la Vie scolaire en cas de dégradation constatées.

- Restauration : Plaintes de mauvaise qualité de la prestation, peut-on prévoir une visite surprise avec quelques parents ?

Réponse de Monsieur DAUM : La réponse a déjà été apportée dans les conseils d'établissement précédents. Les représentants des parents sont les bienvenus lorsqu'ils le souhaitent.

- Classes à examens : Quand aura-t-on les dates des examens et les résultats ?

Réponse de Monsieur le proviseur-adjoint : Le planning des examens est une décision ministérielle qui paraît au BOEN. Des propositions nous ont été faites, notre réponse est désormais à l'étude à l'académie de Grenoble qui nous informera une fois les dates fixées. Il en va de même pour les résultats qui traditionnellement tombent à la fin du mois de juin, une fois les travaux de délibération des jurys achevés.

- Niveau Terminale : Les évaluations se chevauchent et les élèves sont submergés de travail. Pourrait-on envisager un emploi du temps des évaluations à l'avance pour que les élèves puissent mieux s'organiser ?

Réponse de Monsieur le proviseur-adjoint : Nous avons bien conscience de la lourdeur des évaluations en particulier en fin de trimestre et de leur nécessaire programmation en concertation avec les enseignants. De plus le PLE est un support indicatif des évaluations attendues par les enseignants pour les années du cycle terminale. Nous allons solliciter les délégués de classe et les professeurs principaux afin d'établir un planning prévisionnel des évaluations.

b. Représentants des élèves :

- Les élèves souhaitent la mise en place d'un calendrier commun avec les bacs blancs, contrôles communs, journées importantes (Forum des métiers, 100 jours avant le bac) partagé avec les professeurs et l'administration, afin d'espacer les contrôles, et prévenir les professeurs des journées importantes.

Voir supra : réponse de Monsieur le Proviseur-adjoint

- Serait-il possible que le lycée postule pour un code CEEB, qui permettrait de mettre le Lycée Français du Caire en tant qu'établissement reconnu pour les universités d'Amérique du Nord ?



Réponse de Monsieur le Proviseur-adjoint : Nous avons initié les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes attribuant ce code.

- Les vestiaires ne sont plus ouverts aux lycéens pendant les séances d'EPS, serait-il possible de les rouvrir ?

Réponse de Monsieur le Proviseur-adjoint : L'équipe d'EPS a été sollicitée sur cette question afin d'obtenir des éclaircissements. Les vestiaires seront de nouveau accessibles à partir de la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 19h05

Le président et proviseur



Frédéric BROMONT

Le secrétaire de séance



Jacques LAMAS

Lu et approuvé par Monsieur Zyad HEGAZY, représentant des enseignants du 2nd degré